

## TWO DOTS – Contrat d’engagement de TWO DOTS

Entre d’une part :

**COOKIE STUDIO MUSIC PRODUCTION (pour TWO DOTS)**

**9 Rue Pont de Bois**

**1490 Court-Saint-Etienne**

**BELGIUM**

Ci-après dénommé “ Two Dots ”

Et d’autre part :

**Nom :**

**Adresse :**

**No de TVA :**

Ci-après dénommé “l’organisateur”

### **1. Objet.**

L’organisateur engage le groupe musical de reprises « Two Dots » pour un concert le ... / ... / ... pour ..... Le concert durera entre 1h30 et 2h. L’heure du concert est à déterminer avec l’organisateur. Two Dots effectuera une prestation professionnelle conforme aux usages de la profession et en respectant les impératifs temporels de l’organisateur.

### **2. Rémunération.**

Cookie Studio facturera pour la prestation de Two Dots la somme de .....€ + transport + tva qui seront versés sur le compte de Cookie studio Music Production au plus tard le jour de l’événement avant la prestation de Two Dots.

IBAN : BE36 0018 4112 6381

BIC : GEBABEBB

### **3. Transport**

Dans le cas d’un trajet en voiture, les frais de transport sont fixés à 0,50 € par kilomètre parcouru au départ de La Roche (Court-Saint-Etienne), pour l’allée et le retour et pour 3 véhicules.

Dans le cas d’un trajet en avion, l’organisateur prendra à sa charge le transport des musiciens, des techniciens et du matériel. Le nombre de voyageur, le matériel nécessaire et les horaires seront défini par Two Dots en accord avec l’organisateur.

### **4. Instruments, matériel son et lumières.**

Le matériel musical, la sonorisation, le podium et le matériel lumières seront fournis par l’organisateur en fonction de la fiche technique fournie par Two Dots. Toute adaptation de la fiche technique se fera en accord avec Two Dots. Tout manquement à la fiche technique pourra engendrer une annulation de la prestation de Two Dots à la charge de l’organisateur (voir point 8).

Toute dégradation du matériel et des instruments de musique de Two Dots liée à l’organisation de l’événement sera à charge totale de l’organisateur. Ceci inclus les intempéries qui atteignent le matériel (scène mal couverte), les défauts de la scène, la manipulation de notre matériel par toute personne hors de l’équipe de Two Dots, les problèmes liés à l’installation électrique, les débordements du public. Toute coupure volontaire du courant par l’organisateur ou une tierce personne sera facturée 600€ HTVA pour parer à la dégradation des composants électroniques dans le matériel de Two Dots (Amplis, table de mixage, ordinateurs, ...).

## **5. Planning et accès.**

Un planning précis et réaliste de l'événement sera fourni par l'organisateur le plus tôt possible. Un sound check aura lieu dans l'après-midi de l'événement. Il faut prévoir pour l'installation et le sound check un minimum de 2h. L'installation et le Sound check auront lieu maximum 4h avant la prestation. Toute demande avant ce timing sera facturée 400€ htva. Une installation la veille sera facturée 800€ HTVA. Le matériel de Two Dots sera démonté directement à la fin du concert et chargé dans la foulée. Tout démontage exigé plus d'une heure après la fin du concert sera facturé 200€ HTVA. Un démontage exigé le lendemain sera facturé 800€ HTVA.

## **6. Accès et Parking**

Un accès privilégié à la scène sera mis en œuvre pour les véhicules transportant du matériel. Des places de parking seront prévues pour les 3 véhicules le plus près possible de l'endroit de la prestation. L'organisateur fournira les laissez-passer nécessaires à toute l'équipe de « Two Dots ».

## **7. Loge et Catering.**

Pour les loges, les repas et les boissons, organisateur se reportera à la fiche d'accueil qui fait partie intégrante de ce contrat.

## **8. Nuitée et hôtel**

Pour tout concert à plus de 100km de La Roche (Court-Saint-Etienne), nous demandons à l'organisateur de loger Two Dots. Le nombre de chambre est à définir avec Two Dots en fonction de l'équipe présente (la plus part du temps 4 personnes). Les chambres demandées sont des chambres simples dans un hôtel de minimum 3 étoiles.

## **9. Annulation.**

En cas d'annulation par l'organisateur plus de 30 jours avant le concert 50% de la somme sera due. En cas d'annulation moins de 30 jours avant le concert ou par manquement à la fiche technique, la totalité de la somme sera due. Nos conditions générales de vente sont tout à fait standards et disponibles sur simple demande.

## **10. Cas de force majeure**

Chacune des Parties sera exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente Convention, qui serait causé par un cas de Force majeure. Et uniquement dans un cas de force majeure. Dans tous les cas, l'organisateur envisagera, dans un premier temps, un report simple de l'événement à une date ultérieure plus clémente avant d'envisager l'annulation.

Pour les besoins de la Convention, la Force majeure est définie comme un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des parties, lequel consiste en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique.

Si un des deux membres de Two Dots venait à être dans l'incapacité physique de performer sur scène,

## **11. Droit à l'Utilisation de l'Image**

Les deux parties conviennent que l'organisateur est autorisé à utiliser les images, vidéos et enregistrements audio de la performance de Two Dots lors de l'événement exclusivement pour des fins promotionnelles liées à l'événement. L'organisateur doit obtenir un consentement écrit préalable de Two Dots pour toute utilisation au-delà de ce cadre, y compris pour la reproduction, la modification ou la publication sur des supports numériques, sociaux, imprimés ou tout autre type de média.

Two Dots se réserve le droit de refuser l'utilisation de son image ou de celle de ses membres si elle juge que cela pourrait nuire à leur image ou à leur réputation. Les droits accordés en vertu de cette clause sont spécifiquement liés à l'événement en question, non-exclusifs, non transférables, et limités à une période de un an après la date de l'événement, sauf prolongation par accord écrit de Two Dots.

## **12. Compétence**

En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles seront compétents.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par la présente, les parties auront égard à leur bonne foi réciproque et aux usages de la profession. Toute adaptation de la présente se fera en accord avec Two Dots.

Fait à Bruxelles le .../.../....

Pour Two Dots  
Cookie studio Productions

L'organisateur